



## Conges payes contrat de professionnalisation

Par **missatine**, le **22/04/2009** à **09:10**

Bonjour, je travaille en alternance en tant que vendeuse dans une boutique de prêt à porter. C'est une commission affiliation et les patrons ne sont pas présents sur la surface de vente. J'ai posé mes congés d'été en février, ma responsable de boutique, salariée elle aussi, les a acceptés ainsi que mon école de formation. Toutefois, ma responsable démissionne et part dans moins d'un mois. Le problème est que mes dates de congés sont notées dans un cahier. Rien n'a été signé ou envoyé aux patrons, ma responsable m'avait dit que c'était à elle de prendre cette décision. Les patrons de la boutique peuvent-ils m'empêcher de prendre mes congés ?  
Merci de me répondre